

Horaires de traitement

- Les ordres de paiement passés jusqu'à 10h00 les jours bancaires ouvrables peuvent être traités le même jour de valeur.
- Les ordres de bourse peuvent être traités les jours bancaires ouvrables entre 9h00 et 18h00.
- Le relevé de compte est actualisé en permanence.
- Le relevé de dépôt est actualisé quotidiennement.
- Les données des bulletins de versement sont mises à disposition quotidiennement.